



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Identité visuelle de l'administration fédérale suisse pour les applications, les réseaux sociaux, les vidéos et les podcasts

Table des matières

Introduction	3
---------------------	---

Icônes d'applis

Spécifications générales	
Couleurs de l'en-tête	4
Éléments constitutifs	5
Options de présentation	6
Mode sombre	7
Taille	8
Ajout de texte	9
Pages d'accueil et de mentions légales	10

Réseaux sociaux

Généralités	11
-------------	----

Twitter

Compte d'une personne physique	12
Compte d'unités organisationnelles	13
Compte de personnes physiques et d'unités organisationnelles	
Version ordinateur	14

Facebook

Compte d'une personne physique	15
Compte d'unités organisationnelles	16
Compte de personnes physiques et d'unités organisationnelles	
Version ordinateur	17

Instagram

Compte d'une personne physique	18
Compte d'unités organisationnelles	19

Vidéos

Génériques de début et de fin	20
Génériques de début et de fin	
Variante de générique de fin	21
Armoiries de la Confédération	22

Podcasts	23
-----------------	----

Introduction

Ce manuel sert à la création des icônes destinées aux applications de l'administration fédérale.

On trouvera également ici les règles d'identité visuelle auxquelles doit se conformer la création de comptes Twitter, Facebook, YouTube und Instagram. Ces règles s'appliquent par analogie à la création de comptes pour d'autres réseaux sociaux.

Les réseaux sociaux pouvant modifier à tout moment la conception de leur site (web design), les contraintes ont été réduites au strict minimum.

On trouvera enfin ici les règles à respecter pour répondre aux exigences d'une communication plurilingue.

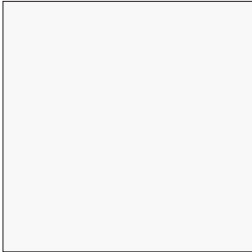
Pour ce qui est du visuel, les règles exposées ici s'appliquent également aux représentations suisses à l'étranger. Pour ce qui est des indications textuelles à faire figurer sur les comptes Twitter, Facebook, YouTube und Instagram, le secrétariat général du DFAE publiera des directives sur l'emploi de la ou des langues des pays directement concernés.

Nota bene

La couleur rouge correspond à celle qui a déjà été définie dans le manuel « Identité visuelle de l’Administration fédérale suisse ». La couleur blanche est elle aussi définie selon le code RGB.



Rouge



Blanc

RGB

255 | 0 | 0

248 | 248 | 248

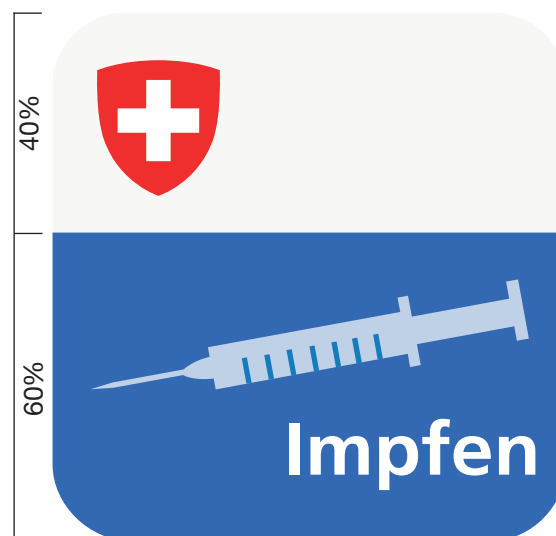
En-tête

Il contient uniquement les armoiries de la Confédération suisse.

Visuel thématique

Il doit permettre d'identifier instantanément le contenu/la fonction de l'application à laquelle l'icône est associée. On choisira un graphisme accrocheur.

La partie «visuel» représentera 60% de la superficie totale de l'icône. Elle ne peut pas être agrandie. La couleur de fond peut être choisie librement.



Couleur de fond de l'en-tête

Blanc tel que défini par la valeur RGB 248 | 248 | 248

La surface blanche peut être légèrement ombrée.

Ajout de texte sur la partie «visuel»

On utilisera exclusivement les polices Frutiger 45 Light, le style Bold ou Frutiger 65 Bold. Le texte doit impérativement tenir sur une ligne.

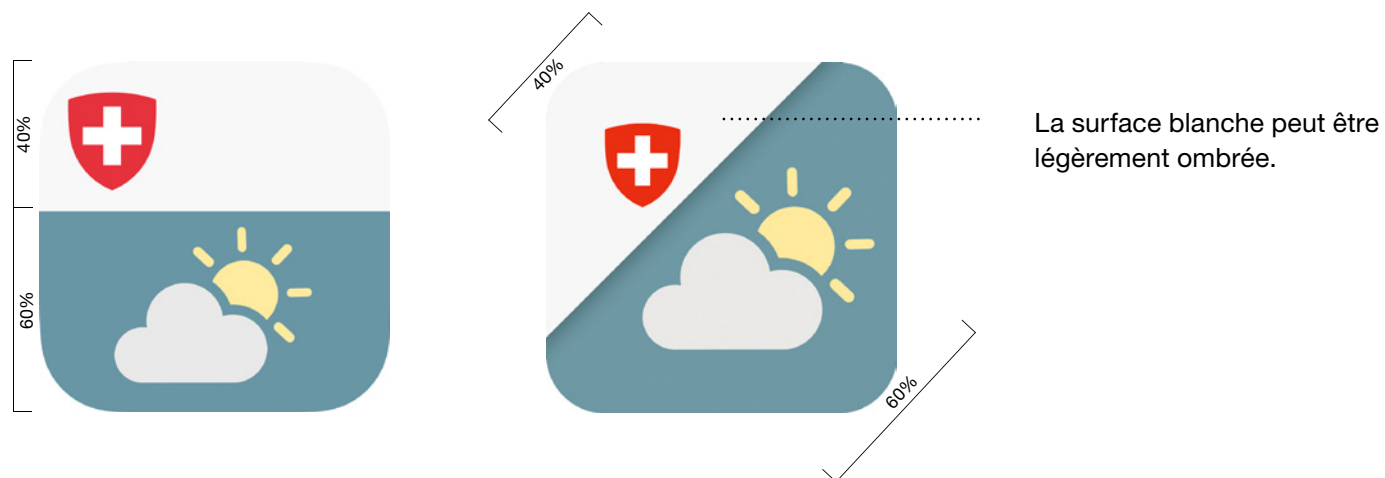
S'il est possible d'ajouter du texte sur la partie «visuel», ce n'est pas une obligation.

Police utilisée pour le texte de l'appli

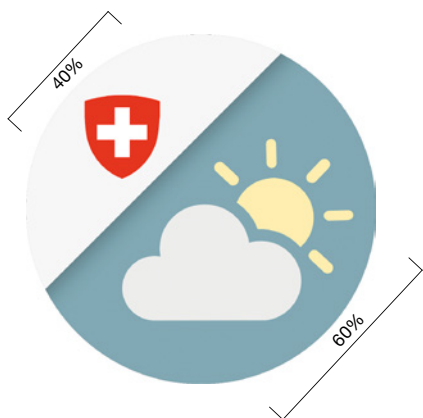
La police peut être choisie librement, à l'exception de la police Frutiger, pour laquelle il n'a pas été délivré de licence permettant de l'utiliser dans la rédaction de textes.

La forme des icônes peut varier en fonction du prestataire : carré (aux angles plus ou moins arrondis) ou rond.

Si l'icône est carrée, l'en-tête et le visuel thématique sont séparés soit horizontalement, soit diagonalement.



Si l'icône est ronde, ils doivent être séparés diagonalement.



Les principes graphiques et les prescriptions de l'application standard valent aussi pour le mode sombre. La couleur d'arrière-plan est l'antracite #333333. La combinaison chromatique permet une utilisation par les personnes handicapées.

L'utilisation du mode sombre est facultative. Il s'agit d'une simple option de l'application standard, sans caractère obligatoire.





Les dimensions en pixels, le format de fichier et la résolution sont indiqués sur la plate-forme de chaque prestataire.





Danger d'incendie*

*Exemple fictif

⋮

Programmation du sous-titre de l'icône

Concernant les *applications web mobiles*, le sous-titre doit être programmé. Le titre de la page d'accueil du site web et le sous-titre de l'icône devront être identiques :

Code : | <title>...</title> |

Concernant les *applications natives*, le sous-titre doit être indiqué lorsque l'application est soumise à l'App Store en vue de sa publication.

Ajout de texte sur l'icône

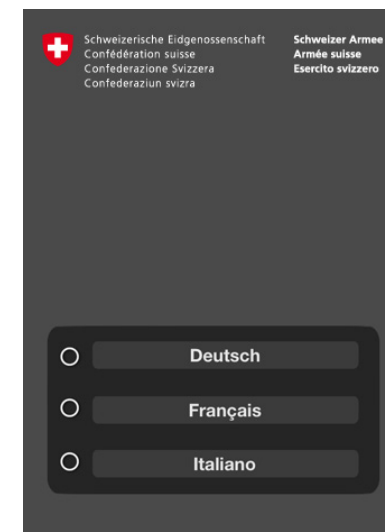
- compte tenu de la superficie très réduite, le nombre de signes, et donc l'inscription, devra obligatoirement être très court
- le texte devra tenir sur une ligne au maximum.
- police : Frutiger 45 Light, le style Bold ou Frutiger 65 Bold.
- taille des caractères : en fonction de l'icône.
- couleur : blanc.

Ajout d'un sous-titre

- le texte devra tenir sur une ligne au maximum.
- le nombre de signes est limité (et pourra même dépendre des lettres utilisées).
- la police, la taille des caractères et les effets (ombres) sont générés automatiquement.

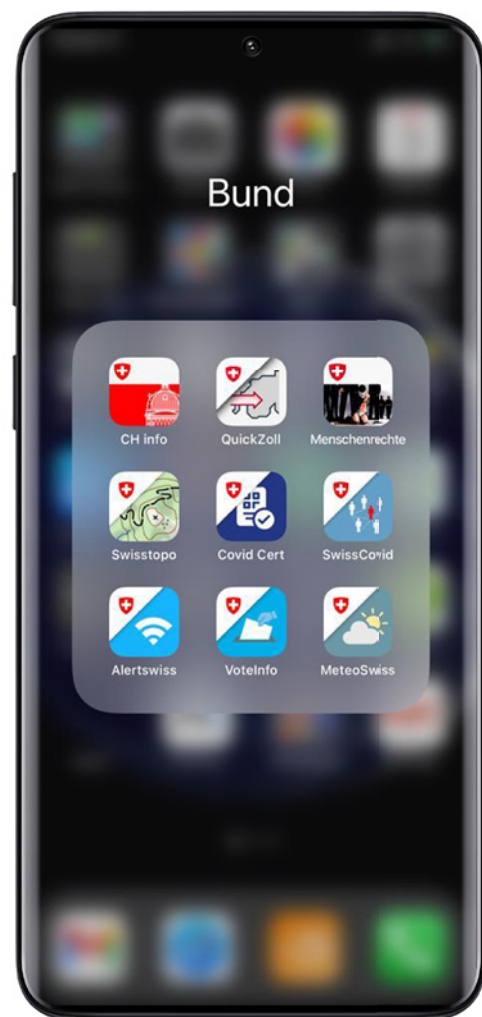
Plurilinguisme

La loi sur les langues (loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques) prévoit que les autorités fédérales utilisent les trois langues officielles dans leurs rapports avec la population, les quatre langues nationales pour les publications d'une importance particulière, et l'anglais ou d'autres langues dans certains cas précis. Pour ce qui est des applis, cette obligation de plurilinguisme est remplie par la possibilité qui est donnée à l'utilisateur de choisir sa langue, voir illustration ci-après.



Il ne peut être dérogé à cette obligation de plurilinguisme que si une appli s'adresse à un public très restreint ou qu'elle possède un caractère éminemment régional.

Page d'accueil d'un smartphone



Page de mentions légales



Nota bene

La page de mentions légales (« Impressum ») comprend le logo de la Confédération suisse (auquel s'ajoute la désignation en quatre langues de l'unité organisationnelle concernée) mis en évidence sur un fond adapté.

On choisira la couleur du fond en fonction de la couleur de l'application. Selon la couleur du fond, on fera apparaître le logo en positif ou en négatif.



Plurilinguisme

Il y a deux façons de mettre en œuvre le plurilinguisme : soit créer un compte distinct pour chaque langue, soit utiliser toutes les langues au sein d'un même compte, les messages étant alors rédigés en plusieurs langues ou tour à tour en allemand, en français, en italien et, si nécessaire, en romanche. Il s'agit de veiller à une représentation équitable des langues nationales tout en répondant aux besoins existant sur le plan local.

Épingler des publications et mettre des *stories* à la une

Sur Instagram, vous avez deux possibilités de mieux contrôler les contenus que les utilisateurs voient en premier : vous pouvez épingler les publications pour qu'elles restent en haut du flux et mettre vos *stories* à la une.

Il s'agit d'une recommandation et non d'une obligation.

Netiquette

Les règles de comportement à respecter dans la communication sur Internet sont énoncées sur les sites des départements et des offices fédéraux.

Conditions d'utilisation

Renvoi à la [clause de non-responsabilité](#) applicable au domaine « .admin.ch ».



Les utilisateurs doivent pouvoir reconnaître immédiatement un compte officiel de l'administration fédérale. Si c'est une personne qui gère le compte, son appartenance à la Confédération doit être rendue visible par une adresse Twitter claire, un texte explicite sous l'adresse et l'adresse Internet officielle.

Description du profil / Mentions légales

Informations sur l'éditeur de la page, qui est responsable du contenu.

- Prénom et nom, adresse Twitter
- Désignation du poste et nom du département / de l'office
- Autres informations utiles, notamment indication de la fonction
- Adresse Internet officielle, avec nom de domaine en .admin.ch



Configuration du profil Twitter

- Créer un compte soit personnel soit professionnel
- Libre choix de l'image d'en-tête (image d'arrière-plan) selon les formats admis par Twitter. Il est possible de choisir une image d'illustration, dont le contenu doit avoir un lien avec la désignation de la page et l'adresse Internet.
- Photo du profil : photo en format portrait de bonne qualité
- Pas d'éléments de l'identité visuelle de la Confédération



Les utilisateurs doivent pouvoir reconnaître immédiatement un compte officiel de l'administration fédérale. Si c'est une organisation (département, office fédéral, etc.) qui gère le compte, son appartenance à la Confédération doit être clairement visible (adresse Twitter claire, texte explicite sous l'adresse et adresse Internet officielle).

Description du profil / Mentions légales

Informations sur l'éditeur de la page, qui est responsable du contenu.

- Nom du département / de l'office
- Sigle du département en allemand, en français et en italien, et s'il diffère, en romanche
- Adresse Twitter univoque



Configuration du profil Twitter

- Créer un compte professionnel
- Libre choix de l'image d'en-tête (image d'arrière-plan) selon les formats admis par Twitter. Il est possible de choisir une image d'illustration, dont le contenu doit avoir un lien avec la désignation de la page et l'adresse Internet.
- Photo du profil : insérer les armoiries de la Confédération sur fond blanc (sans rogner)



Les utilisateurs doivent pouvoir reconnaître immédiatement un compte officiel de l'administration fédérale. Si c'est une personne qui gère le compte, son appartenance à la Confédération doit être clairement visible.

Le logo d'une campagne en cours peut être utilisé comme photo du profil.

Nom de domaine Facebook

Désignation parlante.

Compte

Créer la page en tant que « personnalité politique ».

Informations / Mentions légales

Elles doivent permettre d'identifier l'éditeur de la page, qui est responsable du contenu.

- Désignation du poste et nom du département / de l'office.
- Adresse Internet officielle, avec nom de domaine en .admin.ch, éventuellement page de présentation personnelle sur le site Internet du Parlement.
- Indication de la responsabilité du contenu.

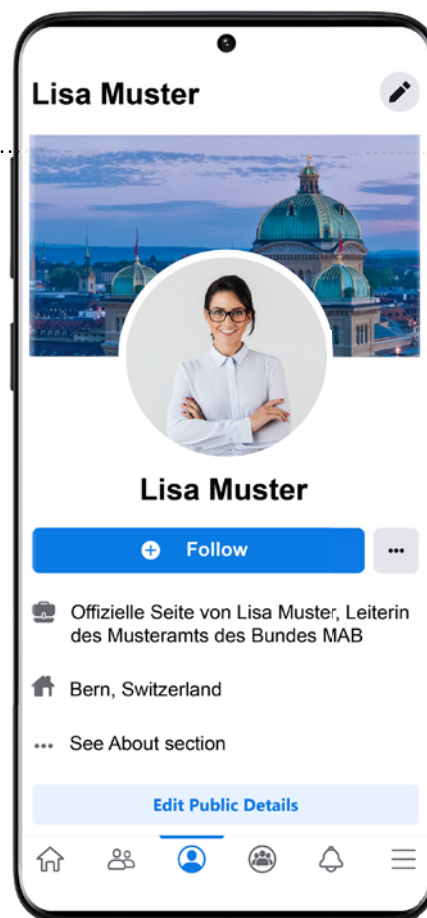


Image d'en-tête

Libre choix de l'image d'en-tête selon les formats admis par Twitter. Il est possible de choisir une image d'illustration, dont le contenu doit avoir un lien avec la désignation de la page et l'adresse Internet.

Photo du profil

Photo en format portrait de bonne qualité.

Remarque

Pas d'éléments de l'identité visuelle de la Confédération.



Les utilisateurs doivent pouvoir reconnaître immédiatement un compte officiel de l'administration fédérale. Si c'est une organisation (département, office fédéral, etc.) qui gère le compte, son appartenance à la Confédération doit être clairement visible.

Le logo d'une campagne en cours peut être utilisé comme photo du profil.

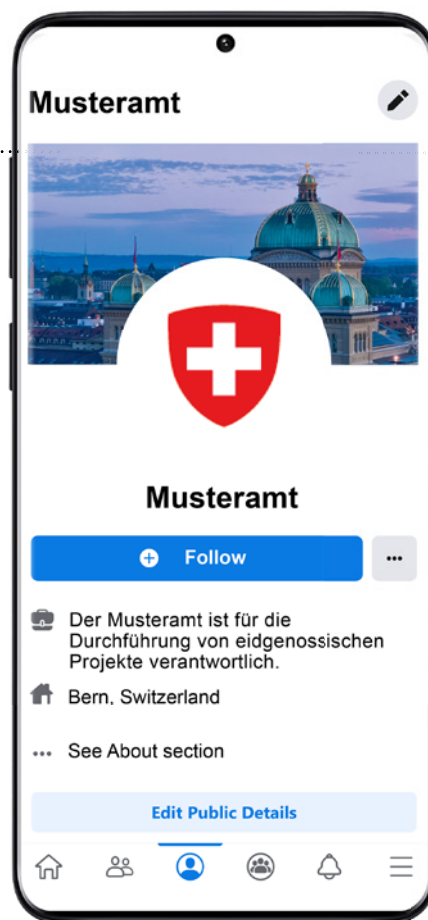
Nom de domaine Facebook

Désignation parlante.

Informations / Mentions légales

Elles doivent permettre d'identifier l'éditeur de la page, qui est responsable du contenu.

- Nom du département / de l'office.
- Sigle du département en allemand, en français et en italien, et s'il diffère, en romanche.
- S'il y a assez de place : autres informations utiles, notamment indications sur le compte.
- Adresse Internet officielle, avec nom de domaine en .admin.ch



Compte

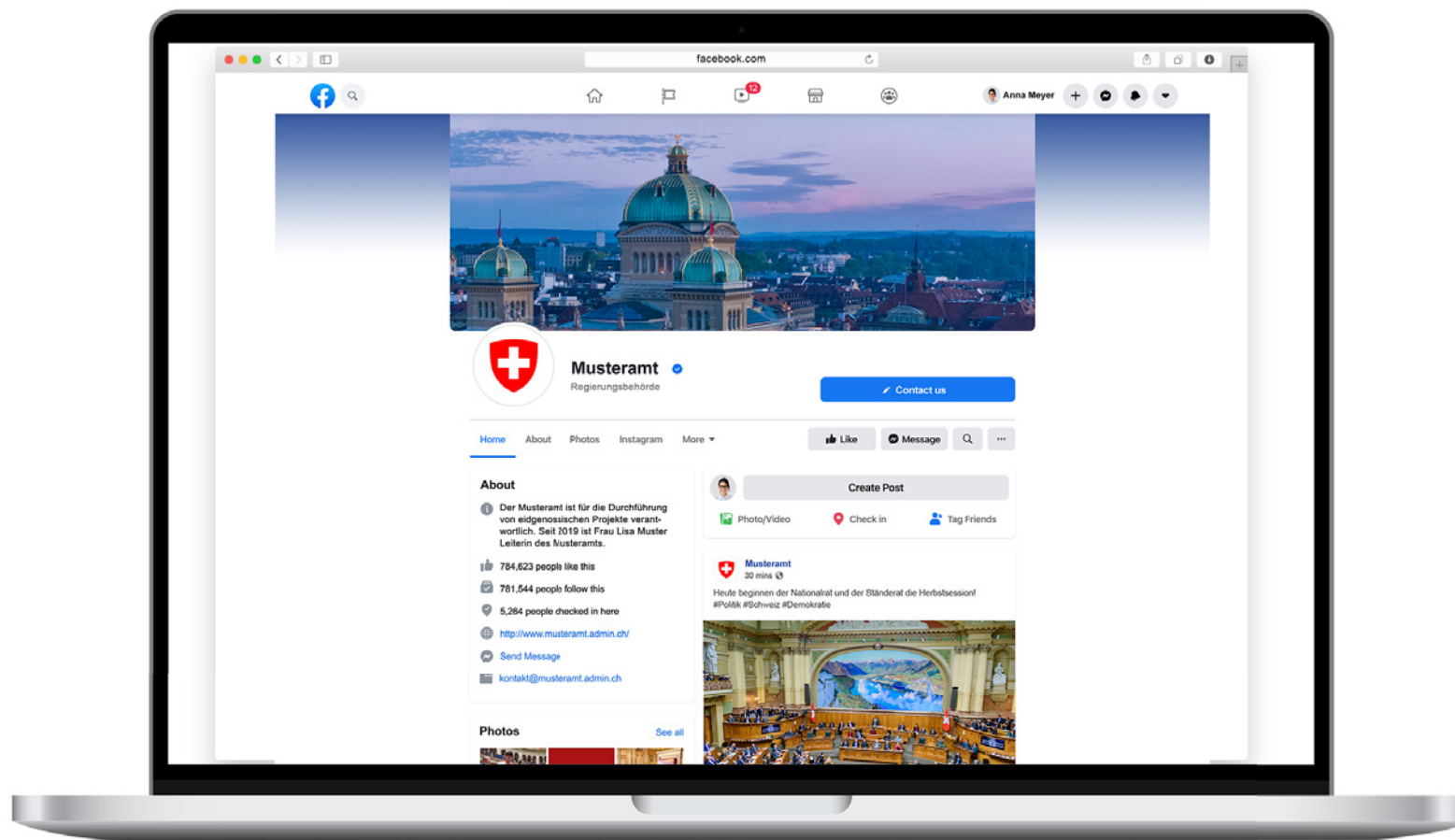
Créer la page en tant qu'« organisme gouvernemental ».

Image d'en-tête

Libre choix de l'image d'en-tête selon les formats admis par Twitter. Il est possible de choisir une image d'illustration, dont le contenu doit avoir un lien avec la désignation de la page et l'adresse Internet.

Photo du profil

Insérer les armoiries de la Confédération sur fond blanc (sans rogner).





Les utilisateurs doivent pouvoir reconnaître immédiatement un compte officiel de l'administration fédérale. Si c'est une personne qui gère le compte, son appartenance à la Confédération doit être clairement visible.

Le logo d'une campagne en cours peut être utilisé comme photo du profil.

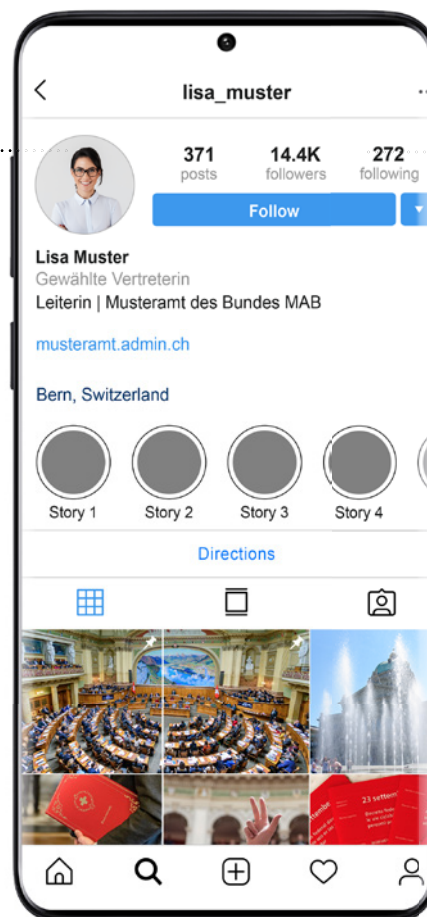
Nom de domaine Instagram

Désignation parlante.

Informations / Mentions légales

Elles doivent permettre d'identifier l'éditeur de la page, qui est responsable du contenu.

- Prénom et nom in extenso.
- Désignation du poste et nom du département / de l'office.
- Adresse Internet officielle, avec nom de domaine en .admin.ch, éventuellement page de présentation personnelle sur le site Internet du Parlement.



Compte

Créer la page en tant que « personnalité politique ».

Photo du profil

Photo en format portrait de bonne qualité.

Remarque

Pas d'éléments de l'identité visuelle de la Confédération.



Les utilisateurs doivent pouvoir reconnaître immédiatement un compte officiel de l'administration fédérale. Si c'est une organisation (département, office fédéral, etc.) qui gère le compte, son appartenance à la Confédération doit être clairement visible.

Le logo d'une campagne en cours peut être utilisé comme photo du profil.

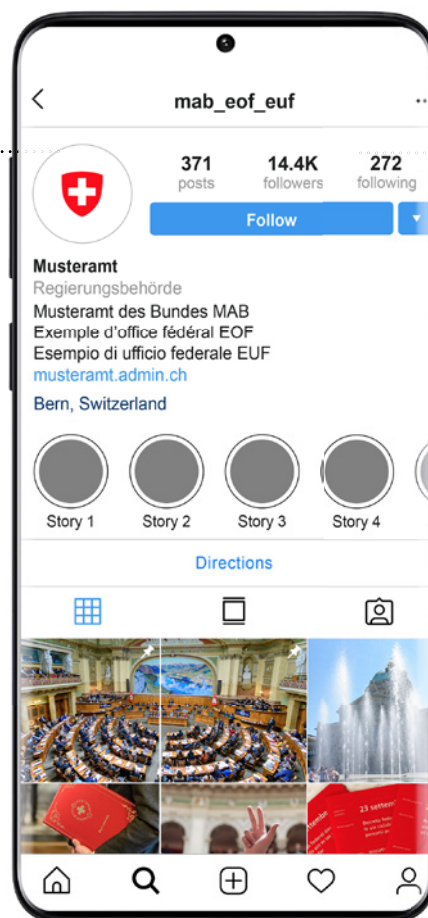
Nom de domaine Instagram

Désignation parlante.

Informations / Mentions légales

Elles doivent permettre d'identifier l'éditeur de la page, qui est responsable du contenu.

- Nom d'utilisateur Instagram univoque : désignation parlante ; utiliser un sigle déjà connu du public est aussi possible.
- Sigle du département en allemand, en français et en italien, et s'il diffère, en romanche et/ou en anglais.
- S'il y a assez de place : autres informations utiles, notamment indications sur le compte.
- Adresse Internet officielle, avec nom de domaine en .admin.ch



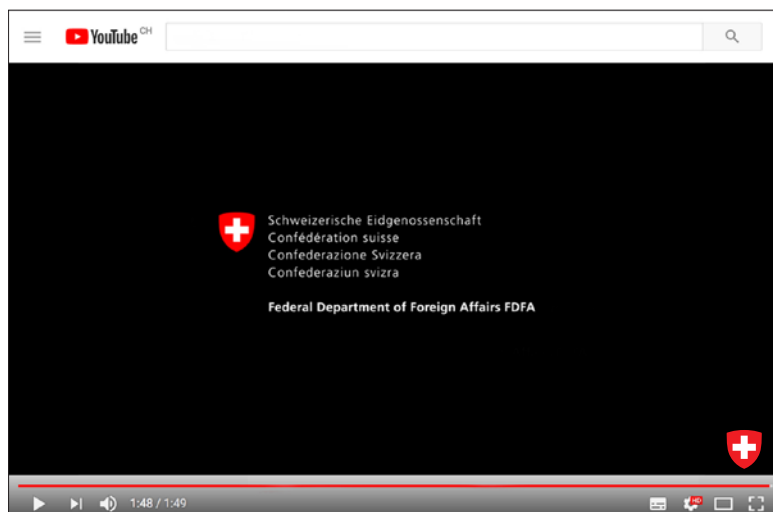
Compte

Créer la page en tant qu'« organisme gouvernemental ».

Photo du profil

Insérer les armoiries de la Confédération sur fond blanc (sans rogner).

Vidéos | Génériques de début et de fin



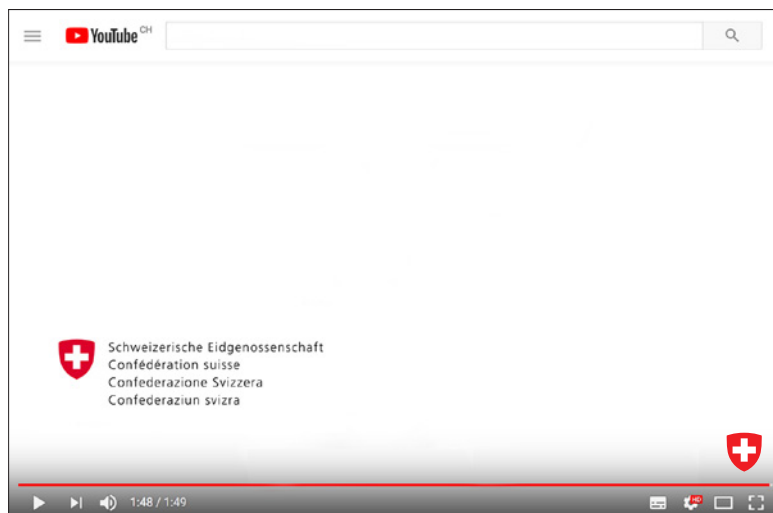
Logo de la Confédération

On affiche le logo de la Confédération en couleur, à choix dans le générique de début ou de fin, avec ou sans la désignation de l'unité organisationnelle (comme pour les imprimés).

On fait apparaître le logo en positif ou en négatif, sa position pouvant être choisie librement.

Dans le contexte d'une campagne, le logo de cette dernière peut être combiné avec le logo de la Confédération.

Les logos spécifiques des départements et offices ne doivent pas être utilisés.



Vidéos | Génériques de début et de fin | Variante de générique de fin



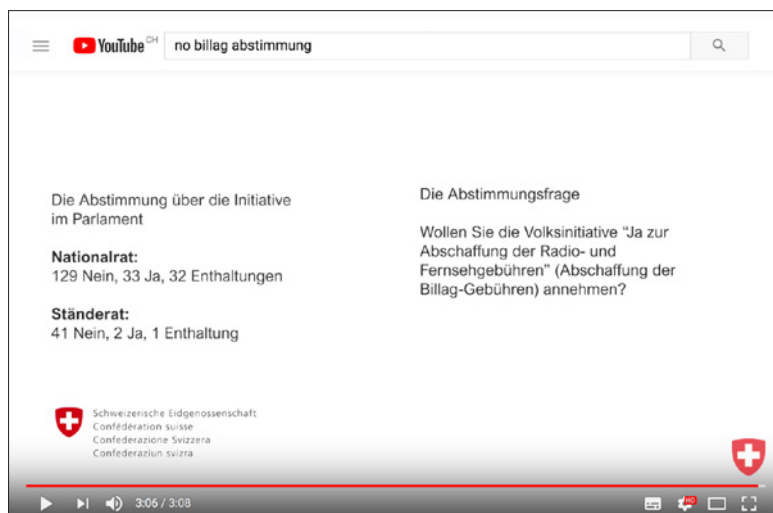
Logo de la Confédération

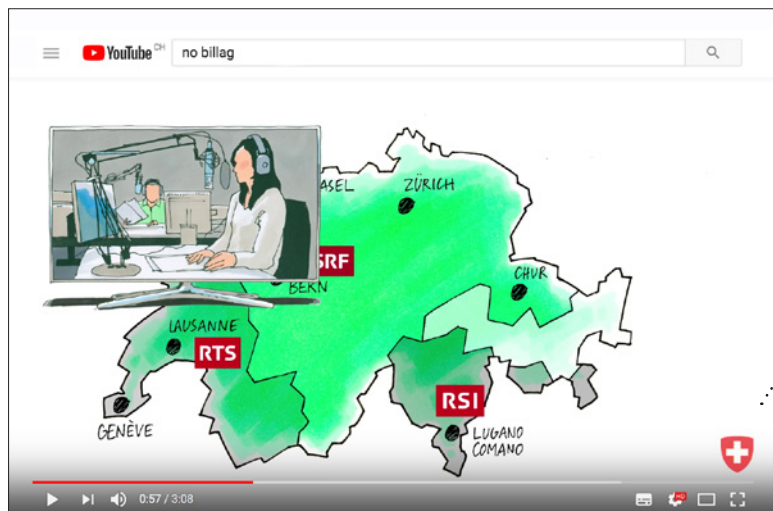
Dans les clips vidéo qui doivent être aussi brefs que possible, le logo de la Confédération en couleur peut être affiché tout à la fin.

Dans ce cas, il n'y a pas de générique de fin.

Clips sur téléphone portable

Lorsqu'il faut produire et mettre rapidement en ligne des clips d'actualité, les armoiries et le logo de la Confédération ne devront pas être obligatoirement affichés.





Armoiries de la Confédération

Option: dans les clips vidéo sur YouTube, pour assurer l'identification visuelle, on peut afficher les armoiries en couleur de la Confédération en bas à droite, durant tout le visionnement.

Les armoiries de la Confédération ne doivent pas figurer dans le bandeau en bas de l'écran (où sont affichés le nom et la fonction d'une personne).

Les logos spécifiques des départements et offices ne doivent pas être utilisés.

Podcasts



Logo de la Confédération

Lorsque les podcasts sont très courts, le logo de la Confédération en couleur peut apparaître dans la dernière séquence déjà.

Il n'y a alors pas de générique de fin.

Les règles concernant les vidéos (p. 20) s'appliquent aux podcasts plus longs.